

Sites Natura 2000 Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol	ETUDES ET SUIVIS A MENER DANS LE CADRE DU DOCOB Mesure hors dispositif contractuel		ETU 01
OBJECTIFS DE CONSERVATION ↳ Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire,			
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Habitats naturels	Espèces	
	Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire.	Toutes les espèces d'oiseaux présentes sur le site.	
Justification de la mesure	Afin de mener à bien de nombreuses actions du programme, plusieurs études préalables ou suivis sont à mettre en œuvre.		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Détails de l'action			
Cette action est détaillée dans le tableau ci-après.			
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE			
Principaux secteurs concernés	Ensemble du site Natura 2000 en fonction des études et suivis à réaliser.		
Maîtres d'ouvrages pressentis	Siel ou gestionnaires pour les zones humides périphériques		
Partenaires techniques pressentis	Experts scientifiques et naturalistes, gestionnaires, communes, Conservatoire du Littoral, IFREMER.		
Calendrier prévisionnel	A définir.		
Coût total de la mesure	Sur devis.		
Financements envisagés	Région LR, Agence de l'Eau RMC, DIREN LR, Siel.		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateurs de suivi	Nombre d'étude ou suivis réaliser.		
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'action mise en œuvre grâce à ces études ou suivis.		

<i>Intitulé de l'opération</i>	<i>Description de l'action</i>	<i>Objectif de l'action</i>	<i>Lien avec l'action du DOCOB</i>	<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Commentaire</i>
Réaliser un état de référence des espèces végétales envahissantes.	Ce diagnostic doit permettre de préciser la liste des espèces envahissantes présentes sur le site et de mesurer la dangerosité de chaque espèce Cette étude devra permettre de prioriser les interventions et chantiers.	Avoir une connaissance très précise des espèces présentes (localisation, effectifs de population...) Définir une méthode de lutte et des modalités de suivi.	HAB 10	2010–2011	Ce diagnostic s'appuiera sur les données du Siel issues de l'Inventaire détaillé des zones humides (2006).
Réaliser un état de référence des espèces animales envahissantes.	Diagnostic des espèces, cartographie fine précisant si l'espèce est uniquement présente ou si elle manifeste une prolifération.	Avoir une connaissance très précise des espèces présentes (localisation, effectifs de population...) Définir une méthode de lutte et des modalités de suivi.	HAB 11	2011–2012	
Améliorer la connaissance de la roselière du marais du Boulas	Réaliser un diagnostic initial de la roselière : hydraulique et de l'état de conservation	Connaître l'état de conservation, les enjeux et définir les modalités d'intervention	HAB 14	2010–2011	Cette action répond au plan national de restauration du Butor étoilé.
Etude diagnostic des populations de Cistude d'Europe hors Réserve Naturelle de l'Estagnol	Etude diagnostic des populations de Cistude dans les marais périphériques des étangs Palavasiens.	Mieux connaître la répartition de cette espèce et évaluer une potentielle colonisation des milieux depuis la RNN de l'Estagnol	HAB15	2013–2014	La Cistude d'Europe a été réintroduite en 2008 dans la Réserve naturelle de l'Estagnol. Cette étude devrait permettre d'évaluer la recolonisation des étangs palavasiens et l'installation d'une population stable.
Diagnostic du réseau de roubines, fossés et des ouvrages hydrauliques	Le diagnostic devra mettre en évidence la localisation, la fonctionnalité, la topographie....des roubines et fossés ainsi que la localisation et la pertinence des ouvrages hydrauliques. Il permettra de prioriser les interventions.	Permettre la réalisation rapide de travaux dans les secteurs les plus sensibles	EAU 06	2010–2011	Action prise en partie en charge dans le cadre du LIFE LAG'Nature. Ces diagnostics constitueront une base de connaissance pour la mise en place de plans de gestion hydrauliques sur les sites.
Etat de référence des herbiers à phanérogames sur les étangs palavasiens et zones humides périphériques	Etat des lieux des herbiers (localisation, densité de population, état de conservation), étude de faisabilité pour la réimplantation et définition des zones de réimplantation.	Acquérir une connaissance fine de l'état de ces espèces et mettre en place des programmes de conservation et/ou de réimplantation.	ETU 02	2012–2013	
Poursuivre les suivis qualitatifs et quantitatifs des eaux sur les lagunes et zones humides périphériques.	Ces suivis, déjà nombreux sur le site des étangs palavasiens, permettent de caractériser les milieux et de disposer d'une base de donnée fiable.	Améliorer les connaissances sur la qualité des eaux et les caractéristiques physico-chimiques des lagunes et zones humides.	HAB 01	209 à 2014	

Site Natura 2000 Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol		METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE REIMPLANTATION DES HERBIERS A PHANEROGAMES Mesure hors dispositif contractuel		ETU 02	
OBJECTIFS DE CONSERVATION ↪ Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, ↪ Amélioration de la qualité des eaux des lagunes et des zones humides périphériques,					
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action		Habitats naturels		Espèces	
		Lagune côtière* – 1150*		Toutes les espèces d'oiseaux présentes sur le site.	
Etat de conservation		Moyen			
Menaces		Pollution de l'eau (trophique et toxique), eutrophisation, comblement des lagunes, perturbation du fonctionnement hydrologique, envasement.			
Justification de la mesure		Les herbiers aquatiques sont à la base de l'écosystème lagunaire ; leur présence et leur développement sont conditionnés par de nombreux paramètres du milieu, variables selon les espèces (taux de salinité, qualité de l'eau, turbidité...). La présence des herbiers est un indicateur de la qualité du milieu.			
Objectif de la mesure		Accélérer la restauration du compartiment sédimentaire des écosystèmes lagunaires ayant été eutrophisés par le passé.			
Résultats attendus		- accélérer les processus de restauration des sédiments des milieux lagunaires, - accélérer les processus de restauration des macrophytes, - favoriser l'oxygénation des milieux lagunaires notamment en période critique estivale (lutte contre les malaïgues), - augmenter la diversité spécifique, - améliorer l'image des milieux lagunaires.			
DESCRIPTION DE L'ACTION					
Détails de l'action					
Définition du protocole de réimplantation . Réimplantation des herbiers selon la technique retenue . Suivi de la réimplantation et suivi des conditions environnementales . Appliquer le programme du ministère aux zones humides périphériques (marais du Maupas, Vagaran....). Communication autour du projet . Sensibilisation des acteurs locaux .					
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE					
Principaux secteurs concernés		Tous les étangs palavasiens : Ingril, Mouettes, Vic, Pierre Blanche, Arnel, Prévost, Méjean, Grec et délaissés d'étangs. Marais d'eau douce à légèrement saumâtres des zones humides périphériques : marais du Maupas, marais de la Grande Palude, Vagaran, marais du Gramenet, Estagnol. Surface totale concernée par l'action : 4500 hectares.			

Maîtres d'ouvrages pressentis	Siel ou gestionnaires pour les zones humides périphériques
Partenaires techniques pressentis	IFREMER, Région LR, Professionnels de la pêche, autres experts scientifiques, gestionnaires, communes....
Calendrier prévisionnel	2014
Coût total de la mesure	Sur devis.
Financements envisagés	Région LR, Agence de l'Eau RMC, DIREN LR, IFREMER, Siel.
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Taux de colonisation. Taille des herbiers. Présence de macrofaune.
Indicateurs d'évaluation	Teneur en nutriments dans l'eau et dans les sédiments. Suivi de la qualité des eaux lagunaires vis-à-vis de l'eutrophisation

Sites Natura 2000 Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol	POURSUIVRE LES EXPERIMENTATIONS DE PRATIQUES DE GESTION SUR LES HABITATS NATURELS DE PRES SALES		ETU 03
		Mesure hors dispositif contractuel	
OBJECTIFS DE CONSERVATION ↳ Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire,			
Habitats et espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Habitats naturels	Espèces	
	Prés salés méditerranéens – 1410	Echasse blanche, Pipit rousseline	
Etat de conservation	Moyen		
Menaces	Drainage, labour, comblement, urbanisation, surpiétinement, surpâturage, fermeture du milieu, envahissement par les espèces envahissantes.		
Justification de la mesure	Les résultats issus de l'inventaire détaillé des zones humides réalisé en 2005 et du diagnostic des pratiques pastorales réalisé en 2007 ont montré que des actions de gestion simples pouvaient être mises en place, notamment en faveur de la réouverture des prés salés. Ces actions passent par des opérations de débroussaillage puis la mise en place d'une gestion pastorale encadrée et adaptée.		
Objectif de la mesure	Réouvrir les milieux pour favoriser la repousse printanière et l'apparition de plantes de prés salés et stimuler la productivité et la biodiversité de l'habitat.		
Résultats attendus	Pouvoir proposer une gestion pastorale adaptée à chaque type d'habitat de pré salé.		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Détails de l'action			
Identification des parcelles pouvant faire l'objet d'expérimentation.			
Etablissement d'un protocole de gestion simplifié (zones à débroussailler, périodes d'intervention).			
Travaux de débroussaillage, et évacuation des matériaux de coupe.			
Mise en place du suivi de la végétation (pose de placettes, relevés floristiques...).			
Mise en place d'une gestion pastorale encadrée et adaptée.			
Si nécessaire, mise en défens des stations floristiques les plus sensibles.			
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE			
Principaux secteurs concernés	Zone des Prés à Mireval et marais de la Grande Palude à Vic la Gardiole. Totale surface concernée par l'action : environ 15 hectares.		
Acteurs concernés / Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire de droits réels et personnels (particuliers, collectivités, associations, établissements publics...) lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site.		

Partenaires techniques pressentis	DDAF, Siel, communes, gestionnaires, experts scientifiques.
Parcelles éligibles	Parcelles non agricoles et non forestières incluse dans le périmètre Natura 2000
Calendrier prévisionnel	2009 à 2014.
Coût total de la mesure	Sur devis.
Plan de financement prévisionnel	Siel, CEN LR
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Pourcentage de prés salés ré-ouverts.
Indicateurs d'évaluation	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des prés salés.